



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisanat

Question écrite n° 114435

Texte de la question

A la suite de la publication du rapport réalisé par l'union professionnelle artisanale relatif au choix d'un modèle économique performant pour les artisans et les petites entreprises, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de bien vouloir lui faire connaître la position de son ministère au regard de la proposition relative à la formation au fonctionnement de la structure coopérative artisanale ainsi que le recours au conseil et à l'audit coopératif.

Texte de la réponse

La structure coopérative constitue un mode d'organisation particulièrement adapté à l'artisanat, dans le secteur du bâtiment mais également dans ceux de l'alimentation et des services. Cette structure, qui offre une alternative aux sociétés de capitaux, peut faciliter la transmission et la reprise d'entreprises. C'est pourquoi les organisations représentatives des artisans, notamment l'Union professionnelle artisanale (UPA), sont attachées à promouvoir ce mode d'organisation auprès des artisans. Afin de mieux faire connaître et comprendre le fonctionnement de ces structures résultant de la mise en oeuvre de la loi du 20 juillet 1983, il s'avère utile de favoriser la formation des artisans à cet outil ainsi que le recours au conseil et à l'audit coopératif. À cet effet, le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales entend encourager et faciliter l'organisation de ces formations. Celle-ci pourrait intervenir sous l'égide de la Fédération française des coopératives et groupements d'artisans, des organisations professionnelles de l'artisanat et du réseau consulaire des chambres de métiers et de l'artisanat. Une réflexion est actuellement engagée pour déterminer le support le plus approprié.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114435

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13509

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2756